Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260518-DC_2026_081-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_081

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants (dont 2 pouvoir(s)) : 31	L'an deux mille vingt six, le dix huit mai le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 11 mai 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Christine HEUDE,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Madame Alexandra LEMERCIER,Monsieur Fabien LAMIRE,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL,Madame Sophie MARQUANT,Monsieur Benoît HOUYERE,Madame Anne BRIDEL,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Carine GERMOND,Monsieur Patrick PLANCHET,Madame Justine DEBRIFFE,Madame Esthercadlie CARBON,Madame Maryvonne TRAVERS,Madame Janine BLUM,Madame Roseline KNEZIC,Monsieur Jean-Louis BAHU,Madame Nicole GENIN,Monsieur Pierre DUFEU,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Monsieur Erwann ROUGIER,Monsieur Jean-Benoît GERBAUD,Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Nicolas GRAVELLIER représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE ,Madame Jalila GIRAUD représenté(e) par Madame Nadège LE FLOCH

Etai(en)t absent(s) :
Monsieur Pierrick CHOUAN,Madame Nadège LE FLOCH

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260518-DC_2026_081-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_081

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

- Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre social "Cœur social de Vitré"

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-33 qui dispose que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ;

Considérant que depuis sa création en 1980, le Centre social « Coeur social de Vitré », organisme associatif, est un lieu d'accueil, d'information, de rencontre, de partage, de loisirs, d'éducation, d'initiative et d'engagement à destination de la population ;

Considérant que la Ville et le Centre social entretiennent des liens étroits dans le cadre de l'animation de la vie sociale vitréenne et que, par conséquent, il convient de formaliser la désignation de deux membres du conseil municipal qui la représentera, au sein du conseil d'administration de l'association, en tant que titulaire pour le premier et suppléant pour le second ;

Considérant les candidatures de Madame Christine HEUDE (titulaire) et Madame Janine BLUM (suppléante) de la ville de Vitré au sein du Conseil d'administration du centre social « Cœur social de Vitré » ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la désignation de Madame Christine HEUDE comme représentante titulaire et Madame Janine BLUM comme représentante suppléante de la ville de Vitré au sein de Conseil d'administration du centre social de Vitré « Cœur social de Vitré ».

Madame Nadège Le Floch quitte la salle afin de ne pas participer au vote.

Il est procédé au vote :
Abstention : 1
Nombre de votants : 31
- Nombre de voix pour : 30
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
26 mai 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des finances, de la commande publique et des assurances
27 mai 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.